

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIER Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

**Pôle de compétitivité Aéronautique, Espace et Systèmes embarqués -
Association Aerospace Valley - Programme d'actions 2012 - Subvention -
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Aerospace Valley créée le 13 juillet 2005 a pour objet le développement, au plan national, européen et international, de la compétitivité du Pôle Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués (AESE). Dans ce cadre, elle assure la gouvernance du pôle autour d'une mission de coordination et de communication dans la perspective du développement de projets économiques.

La Communauté Urbaine en est membre depuis sa création et participe au budget de fonctionnement et à la gouvernance du pôle en raison de la place stratégique de ce secteur d'activité dans le tissu économique aquitain.

Par délibérations n°2006/0099 et 2006/0101 du Conseil de Communauté du 24 février 2006, la Communauté Urbaine a décidé d'adhérer, de siéger aux instances, et de participer au budget de fonctionnement de l'association Aerospace Valley.

Ainsi, depuis l'année 2006, la Communauté Urbaine participe de façon récurrente, à hauteur de 100 000 €, au programme d'animation du pôle Aerospace Valley.

Par délibération n°18768 du Conseil Communautaire du 25 mai 2012, la CUB a conclu une convention de partenariat 2012-2014 avec le Pôle Aerospace Valley. La Communauté Urbaine s'engage dans cette convention à étudier annuellement une subvention de fonctionnement en faveur de l'association.

Dans le cadre du contrat de performance triennal signé le 16 juin 2009 entre l'Etat, les collectivités locales et l'association Aerospace Valley, le pôle s'est engagé à mener les actions nécessaires à son développement sur la base d'objectifs stratégiques assortis d'un programme d'actions, de calendriers de réalisation et d'indicateurs de suivi de résultats.

Les objectifs qui en découlent pour le pôle sont ceux liés au marché et ceux liés à l'écosystème du pôle :

▪ **Les objectifs du pôle liés au marché concernent :**

- son maintien à la première place mondiale en aéronautique civile et à la première place européenne dans le domaine de l'espace,

- le renforcement de sa position d'excellence dans les systèmes embarqués.

▪ **Les objectifs du pôle liés à « son écosystème » visent à :**

- conforter sa place en tant que référence mondiale en matière de formation et de recherche,
- animer et coordonner le réseau des pôles aéronautiques et spatiaux français,
- valoriser le potentiel d'innovation des PME et start-up en aéronautique, espace et systèmes embarqués,
- combattre les menaces potentielles en s'adaptant aux contraintes de la mondialisation,
- promouvoir la politique de développement durable du pôle.

Un nouveau Contrat de Performance devra être signé avec l'Etat d'ici la fin de l'année 2012.

Le bilan des actions soutenues pour l'exercice 2011 est le suivant :

- 495 projets labellisés ou agréés,
- 275 projets financés par les pouvoirs publics,
- 316 M € de subvention publiques obtenues.

Les actions mises en place pour renforcer l'implication des PME dans les projets de recherche et les soutenir dans leur développement, notamment à l'international ou dans l'ingénierie financière forment une palette de services qui a donné au pôle une image performante. Ainsi, le nombre d'adhérents était de 551 fin 2011, dont 24% d'Aquitains.

Le plan d'actions 2012-2013 du pôle Aerospace Valley s'inscrit dans une perspective de continuité de la stratégie du pôle en attendant les évolutions et adaptations apportées pour l'ERE3 (période d'élaboration de la nouvelle stratégie du pôle)) des pôles de compétitivité. Il s'articule autour des objectifs stratégiques selon les 9 axes d'actions suivants :

1- La stratégie du pôle

Il s'agit d'élaborer la stratégie Ere3 du pôle, de définir les actions transverses, de renforcer les synergies avec l'écosystème et les actions de communication du pôle.

Dans ce cadre, cette stratégie se décline par les actions suivantes :

- Mise à jour de la feuille de route stratégique du pôle en fonction des évolutions apportées par l'Ere3,
- Etablissement de relations cohérentes et consolidées avec les deux autres pôles aéronautiques français Astech et Pegase, avec d'autres pôles locaux (Cancer Bio Santé, Agrimip Innovation, Avenia, Route des lasers) ou nationaux (EMC2, Plastipolis, pôle des microtechniques, pôle Mer, ...), ainsi qu'avec les deux pôles mondiaux System@tic et Minalogic,
- Recherche de collaboration avec les agences d'innovation implantées dans chacune des deux régions et de synergies avec les clusters locaux comme Digital, RI & Santé, etc...

2- Promotion du territoire et du pôle

Il s'agit, dans ce cadre, pour le pôle, de poursuivre et mettre en place les actions de valorisation du pôle qui passent autant par participation à des événements que la mise à jour des outils de communication :

- Soutien aux manifestations, événements, salons, et conventions d'affaires en lien avec les thèmes du pôle, prioritairement sous forme non - financière (participation aux travaux préparatoires, présence de permanents, etc....),
- Poursuite de la mise à jour des outils de communication (refonte de la plaquette, newsletter mensuelle, amélioration du site web en anglais, actualités régulières sur le site et mise en place d'un plan de communication),
- Réalisation et diffusion de films de valorisation des projets du pôle labellisés (notamment au salon du Bourget),
- Participation collaborative entre les deux agences de développement économiques : l'agence Aquitaine de Développement Industriel et Midi Pyrénées Expansion,
- Information des PME sur les processus et l'offre du pôle Aerospace Valley dans l'accompagnement des projets R&D.
- Mise en place des « ateliers du pôle » : rencontres destinées à faire connaître le pôle aux salariés des entreprises, laboratoires, centres de formation et membres du pôle.

3- Constitution du réseau et diffusion des connaissances

Les actions à mener dans ce domaine seront les suivantes :

- Audit et amélioration de l'extranet collaboratif avec gestion documentaire,
- Mise en place d'un outil CRM (gestion de la relation client) pour gérer les informations relatives aux membres du pôle,
- Diffusion de la R&D par la mise en place de rendez-vous technologiques.

4- Compétences et formations

A cet endroit, l'objectif est de former les personnels avec une qualification répondant aux contextes technologiques de production à venir, notamment pour renforcer le tissu des PME.

Pour le réaliser, le plan d'actions suivant est prévu :

- cartographie des métiers et des activités des entreprises et laboratoires du pôle,
- catalogue interactif des formations,
- Mise en place de la gestion prévisionnelle de l'emploi des cadres (GPEC) afin de définir les métiers stratégiques pour les donneurs d'ordre et les sous-traitants et d'anticiper les transitions professionnelles.

5- De la détection à la valorisation des projets R&D et structurants

L'objectif de cette action pour le pôle est d'avoir un système de veille efficace nécessaire aux adhérents, principalement les PME et les ETI (entreprises de taille intermédiaire).

Cet objectif se décline en actions ci-après :

- Animation des domaines d'action stratégiques (DAS) et soutien à l'émergence de nouveaux projets,
- Soutien aux porteurs de projets et comités de labellisation ainsi qu'à la propriété industrielle par un partenariat avec les agences Inovalis et MPE,
- Poursuite de l'action PRO in PME, action collective financée par l'Etat et le FEDER, qui a pour objectif la connaissance la plus fine possible du tissu des PME de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine. Cinq ingénieurs détachés de grands groupes oeuvreront à cette action.
- Valorisation des projets de R&D collaboratifs afin d'amplifier le développement économique et les créations d'emplois issus de ces projets.

6- Administration du pôle

Dans ce cadre, plusieurs réunions statutaires seront organisées tels que quatre conseils d'administration, 7 à 8 comités de labellisation, une assemblée générale, et un forum. Egalement, un établissement secondaire situé sur la région bordelaise (Pessac) accueillera les ingénieurs de projets européens et les permanents détachés de la région Aquitaine.

7- Développement du pôle à l'international

L'objectif de cette action concerne le rayonnement international du pôle ainsi que celui de ses adhérents.

Les actions proposées à ce niveau, pour la période 2012-2013, sont pilotées par la commission « International » du pôle et sont les suivantes :

- Mutualisation de l'action des VIE (Volontaires Internationaux en Entreprises) entre 27 entreprises des deux régions dans 5 pays cibles : Brésil, Allemagne, Chine, Canada et Inde,
- développement des axes de coopération internationale avec d'autres clusters du secteur aéronautique et spatial, et aide à la recherche de partenariat international pour les PME,
- participation au réseau EACP (European Aerospace Cluster Partnership),
- mise en place d'une cellule de veille sur les appels d'offres aux projets européens,
- décryptage et communication des appels d'offres aux projets européens ciblés vers les membres du pôle (notamment au moyen de la cartographie réalisée en 2011),
- intégration et reconnaissance des PME par les projets européens portés par le pôle tels que APSA, THE ISSUE et CARE.

8- Ingénierie financière

Les objectifs poursuivis dans ce domaine ont trait à l'instruction des dossiers de R&D collaborative, à l'assistance aux porteurs de projets, à l'orientation des entreprises sélectionnées, à l'assistance aux dirigeants d'entreprises et au renforcement des liens entre le pôle et les structures de financement des PME.

Pour ce faire, les actions suivantes seront mises en oeuvre :

- Organisation de réunions trimestrielles du club d'investisseurs en capital (diffusion d'information du suivi financier des filières du pôle),
- remplacement du responsable ingénierie financière au mois de mars 2012,
- sensibilisation et accompagnement des PME dans le montage de leurs dossiers de financement de projets.

9- Portage de l'action collective Aerolean'k

Cette action animée et pilotée par l'association SPACE a débuté en 2011 avec 11 clusters engagés dans le projet et 64 PME bénéficiaires, regroupée autour d'une entreprise chef de file, donneur d'ordre.

Cette action poursuivie en 2012, concerne la mise en place d'un système d'information (traitement des problématiques des capacités de prévision d'intégration des commandes des donneurs d'ordres), le traitement des flux (identification des domaines de progrès prioritaires) et le management (mise en place d'indicateurs de fonctionnement ou de progrès).

Cette action est cofinancée par le FEDER, les DIRECCTE Aquitaine et Midi Pyrénées, les Conseils régionaux Aquitaine et Midi Pyrénées et le FNADT.

Le plan de financement

Pour financer le programme précité dont la durée va du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013, l'association Aerospace Valley doit disposer d'un budget de fonctionnement estimé à 2 055 000 € H.T, qu'elle propose de financer de la manière suivante :

DEPENSES	€ H.T	RECETTES	€ H.T
Prestataires extérieurs	445 000	Etat	500 000
Personnel permanent, détaché et valorisation	1 028 000	Région Midi-Pyrénées	150 000
Missions	70 000	Région Aquitaine	150 000
Opérations de promotion du territoire et du pôle/Communication	172 000	CUB	100 000
Frais de fonctionnement	140 000	CU Grand Toulouse	100 000
		Cotisations et autres contributions)	1055 000
Total	2 055 000	Total	2 055 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la demande de subvention de l'association Aerospace Valley est recevable dans la mesure où cette dernière contribue, par ses actions, à développer la stratégie industrielle et scientifique de la filière A.S.D importante en Aquitaine et sur l'agglomération. Ce secteur d'activité constitue également un levier pour le développement des entreprises qui y sont liées, notamment celles oeuvrant dans la recherche et le développement technologiques.

CONSIDERANT, la convention de partenariat 2012-2014 entre Aerospace Valley et la Communauté Urbaine, adoptée par le Conseil Communautaire du 25 mai 2012.

DECIDE

Article 1 : Il est attribué à l'association Aerospace Valley une subvention de 100 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2012-2013.

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée prévoyant les conditions de règlement de la subvention communautaire.

Article 3 : La dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologies les Verts s'abstient et le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
12 OCTOBRE 2012

PUBLIÉ LE : 12 OCTOBRE 2012

M. JEAN-JACQUES BENOIT